

Belgium-Namur: Engineering services

OJ S 124/2017 01/07/2017

Contract notice

Services

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Direction des études techniques

Postal address: Boulevard du Nord 8

Town: Namur

Postal code: 5000

Country: Belgium

For the attention of: Bribosia Olivier

E-mail: olivier.bribosia@spw.wallonie.be

Telephone: +32 081773456

Fax: +32 081773900

Internet address(es):

Address of the buyer profile: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=278644>

Additional information can be obtained from:

the abovementioned address

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: the abovementioned address

I.2. Type of the contracting authority

Ministry or any other national or federal authority, including their regional or local subdivisions

I.3. Main activity

Other: Travaux publics

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

Etudes relatives aux ouvrages d'art hydrauliques et à leurs équipements.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 12: Architectural services; engineering services and integrated engineering services; urban planning and landscape engineering services; related scientific and technical consulting services; technical testing and analysis services

NUTS code BE352 Arr. Namur

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The procurement involves the establishment of a framework agreement

II.1.4. Information about framework agreement

Framework agreement with a single operator

Duration of the framework agreement

Duration in years: 1

Estimated total value of purchases for the entire duration of the framework agreement

Estimated value excluding VAT: 250 000 EUR

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

I. NATURE

Le présent marché est un marché de services relevant de la catégorie 12 de l'annexe II de la Loi du 15 juin 2006.

La procédure de passation du marché est l'appel d'offres ouvert soumis à publicité européenne.

Ce marché est un accord-cadre avec un seul prestataire au sens de l'article 3, 15° de la loi du 15 juin 2006.

Le pouvoir adjudicateur a la faculté de reconduire de manière expresse et à 2 reprises le présent marché avec l'adjudicataire par le biais d'une procédure négociée conformément à l'article 26, § 1er, 2°, b, de la loi du 15 juin 2006, aux mêmes conditions que le projet de base. La possibilité de recourir à cette procédure est limitée à une période de 3 ans après la conclusion du marché initial.

II. OBJET

Le présent marché a pour objet une mission d'assistance à la Direction des Etudes techniques (DO.221) de la DGO2, dans le cadre d'études de projets de génie-civil, d'électromécanique et d'hydraulique.

L'assistance comprend entre autre sur les types de prestations suivantes. Elles sont, pour chacune d'entre elles, accomplies en tout ou en partie:

- projets d'avant-projet;
- études de projet;
- élaboration de documents d'adjudication (plans, prescriptions techniques, métrés, estimations, plan de sécurité-santé,...)
- demande de permis d'urbanisme, d'environnement ou unique;
- analyse d'offre d'entrepreneur de travaux;
- suivi ponctuels de travaux;
- études ponctuelles spécifiques.

Pendant la durée de l'accord-cadre, le pouvoir adjudicateur attribue des missions au Prestataire de l'accord-cadre sans remise en concurrence et suivant les clauses définies dans le présent cahier spécial des charges.

III. DUREE DU MARCHE

La durée du marché est de 1 an.

II.1.6. CPV code(s)

71300000 Engineering services

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: no

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

II.2.2. Information about options

Options: no

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: yes

Number of possible renewals: 2

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in months: 12 (from the award of the contract)

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Voir le cahier spécial des charges.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Voir le cahier spécial des charges.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

Voir le cahier spécial des charges.

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: no

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Pour pouvoir participer au marché, les soumissionnaires doivent satisfaire aux conditions énoncées ci-après. Ils en apportent la preuve selon les modalités indiquées ci-après également.

1. Le soumissionnaire ne doit pas avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée du chef d'une des infractions suivantes:

- a. participation à une organisation criminelle telle que définie à l'article 324bis du Code pénal;
- b. corruption, telle que définie à l'article 246 du Code pénal;
- c. fraude au sens de l'article 1er de la convention relative à la protection des intérêts financiers des Communautés européennes, approuvée par la loi du 17 février 2002;
- d. blanchiment de capitaux tel que défini à l'article 3 de la loi du 11 janvier 1993 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme.

2. Le soumissionnaire ne peut se trouver dans une des situations suivantes:

- a. être en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans

d'autres réglementations nationales;

b. avoir fait l'aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure de liquidation, de réorganisation judiciaire ou de toute autre procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales;

c. avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée pour tout délit affectant sa moralité professionnelle;

d. avoir, en matière professionnelle, commis une faute grave;

e. s'être rendu gravement coupable de fausses déclarations en fournissant des renseignements exigibles en matière de droit d'accès, de capacité financière et économique et de capacité technique ou professionnelle.

Le simple fait de participer à la procédure de passation du présent marché vaut déclaration sur l'honneur par le soumissionnaire qu'il ne se trouve dans aucun des cas d'exclusion cités aux points 1 et 2 ci-dessus.

Quel que soit le stade de la procédure de passation du marché, le pouvoir adjudicateur pourra vérifier si cette déclaration est exacte ou concorde toujours avec la réalité, en réclamant au soumissionnaire les documents et preuves mentionnés à l'article 61, § 3, de l'A.R. du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques. Toutefois, la situation des soumissionnaires inscrits à la Banque Carrefour des Entreprises (BCE) au regard des cas d'exclusion au point 2, a), sera vérifiée directement par le pouvoir adjudicateur par la consultation en ligne des données de la BCE.

3. Le soumissionnaire doit être en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses cotisations de sécurité sociale conformément aux dispositions de l'article 62 de l'A.R. du 15 juillet 2011.

La preuve du respect de cette condition est apportée comme suit:

a. Dans le cas où le soumissionnaire emploie du personnel assujéti à la sécurité sociale en Belgique:

Le soumissionnaire est dispensé de joindre à son offre la preuve qu'il est en règle en matière de paiement de ses cotisations sociales à l'ONSS car sa situation en la matière sera vérifiée directement par le pouvoir adjudicateur en consultant les bases de données de l'ONSS.

b. Dans le cas où le soumissionnaire emploie du personnel assujéti à la sécurité sociale d'un autre Etat membre de l'UE:

Le soumissionnaire doit joindre à l'offre une attestation de l'autorité compétente de l'Etat concerné certifiant qu'il est en règle de paiement de ses cotisations de sécurité sociale selon la législation de cet Etat.

c. Si le soumissionnaire emploie du personnel visé tant par le point a que le point b ci-dessus: les dispositions des deux points sont applicables.

4. Le soumissionnaire doit être en règle avec ses obligations fiscales professionnelles selon la législation belge ou celle du pays dans lequel le candidat est établi, conformément aux dispositions de l'article 63 de l'A.R. du 15 juillet 2011

La preuve du respect de cette condition est apportée comme suit:

a) Si le soumissionnaire est établi en Belgique:

Le soumissionnaire est dispensé de joindre à son offre la preuve qu'il est en règle avec ses obligations fiscales professionnelles car sa situation en la matière sera vérifiée directement par le pouvoir adjudicateur en consultant les bases de données du SPF Finances.

b) Si le soumissionnaire est établi dans un autre Etat membre de l'UE:

Le soumissionnaire doit joindre à son offre une attestation de l'autorité compétente de l'Etat où il est établi certifiant qu'il est en règle par rapport à ses obligations fiscales professionnelles selon la législation de cet Etat.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Les soumissionnaires doivent transmettre, pour démontrer leur capacité financière et économique, les documents suivants:

— Une déclaration bancaire établie exclusivement sur base du modèle figurant en annexe 3 de l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés dans les secteurs classiques (Moniteur belge du 09/08/2011, p. 45.010); ce modèle est annexé au présent cahier spécial des charges

OU

— Une attestation d'engagement de constitution de cautionnement, établie conformément au modèle repris en annexe du présent cahier spécial des charges et signée par un (ou des) établissement(s) financier(s) reconnu(s), établi(s) dans l'Union européenne valide pour une période minimum de trois mois, postérieure à la date d'ouverture des offres.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

Les soumissionnaires doivent transmettre, pour démontrer leur capacité technique ou professionnelle, les documents suivants:

1° Qualifications professionnelles

Une déclaration mentionnant que le soumissionnaire comprend dans son personnel, depuis plus de 2 ans, au moins les personnes de qualifications suivantes:

- 1 ingénieur civil chef de projet
- 2 ingénieurs civils en construction;
- 1 ingénieur civil en électromécanique;
- 1 architecte;
- 1 paysagiste et environnementaliste;
- 1 coordinateur de sécurité santé de niveau A;
- 2 dessinateurs.

Ces personnes doivent avoir au moins 5 ans d'expérience, sauf le chef de projet qui doit avoir au moins 10 ans d'expérience.

Cette déclaration est appuyée par les curriculum vitae. Le personnel doit pouvoir s'exprimer en français.

2° Références

Le soumissionnaire fournit deux références en matière d'études réalisées par le soumissionnaire dans les domaines du génie civil et de l'électromécanique pour des ouvrages de la voie d'eau. Le montant des études doivent au minimum 50 000 EUR TVAC. Les références portent sur des études réalisées durant les 3 dernières années.

Ces références indiquent, outre le nom du maître de l'ouvrage, le libellé de la mission réellement effectuée, sa période de réalisation, le montant des travaux correspondants, éventuellement la référence des cahiers des charges des études et travaux. Les références seront accompagnées d'une description de celles-ci.

S'il s'agit de services à des autorités publiques, le candidat fournira des certificats de bonne exécution émis ou contresignés par l'autorité compétente. Dans le cas de services à des privés, les prestations sont certifiées par ceux-ci.

Seront d'office exclues toutes les références éventuellement présentées qui sortent des cadres temporel et technique requis.

En cas de références d'études réalisées en collaboration avec d'autres partenaires, les montants demandés ci-dessus doivent correspondre aux études effectivement réalisées par le candidat soumissionnaire.

Les pouvoirs adjudicateurs se réservent le droit de vérifier, par tous les moyens qu'ils jugent utiles, les renseignements contenus dans l'offre. En cas de non correspondance entre les

renseignements obtenus par les pouvoirs adjudicateurs et l'offre, cette dernière sera immédiatement frappée de nullité absolue et écartée.

Minimum level(s) of standards possibly required:

Classe: N/A, Catégorie: N/A.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular profession: no

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract: no

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

SPW-DO221-17E98-F02_1-F02_0

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Time limit for receipt of requests for documents or for accessing documents: 30.8.2017 - 11:00
Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

30.8.2017 - 11:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 180 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Date: 30.8.2017 - 11:00

Place:

DO.221 — Local M1370 — Boulevard du 8 à 5000 Namur

Persons authorised to be present at the opening of tenders: no

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

VI.3. Additional information

L'attention est attirée sur le fait que tous les documents du marché ET les rectifications apportées au dossier du marché sont gratuitement consultables et téléchargeables à partir de « l'URL du profil d'acheteur » inscrite dans la section I du présent avis de marché (<https://enot.publicprocurement.be/...>).

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'Etat

Postal address: Rue de la Science 33

Town: Bruxelles

Postal code: 1040

Country: Belgium

E-mail: info@raadvst-consetat.be

Internet address: <http://www.raadvst-consetat.be>

VI.4.2. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures: — demande de suspension en extrême urgence: requête introduite le plus rapidement possible; le délai pour le recours en suspension est de 15 jours à dater de la publication, de la communication ou de la prise de connaissance de l'acte selon le canal par lequel le réclamant a été informé de la décision (avis d'attribution, lettre d'information ou aucun des deux => date de prise de connaissance)
— demande d'annulation: 60 jours à partir de la connaissance de la décision.

NB: le président du tribunal de première instance de l'arrondissement judiciaire concerné peut également statuer au provisoire (article 584 du Code judiciaire). Ce tribunal est seul compétent

pour les contestations au fond portant sur un droit civil (ex: octroi de dommages-intérêts...). Le président doit être saisi le plus rapidement possible et le tribunal, dans un délai de 5 ans (article 2262 bis du Code civil).

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: SPW — DO.221 — Direction des Etudes techniques

Postal address: Boulevard du Nord 8

Town: Namur

Postal code: 5000

Country: Belgium

E-mail: olivier.bribosia@spw.wallonie.be

Telephone: +32 81773455

Fax: +32 81773900

VI.5. Date of dispatch of this notice

28.6.2017